

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS** : Sandrine GAYET Vice-présidente, Patrick HERVE, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Geneviève COURSIMAULT, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 9
En exercice : 9

Présents : 8 **ABSENTS** : Nicole ANGELIER

Qui ont pris part au vote : 8

PROCURATIONS : Coralie BOURDELAIN Présidente à Patrick HERVE

Date de la convocation
14 octobre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°2

OBJET : Subvention inscrite au BP CCAS 2024 à l'article 65748 pour une association caritative

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une subvention d'un montant de **1000,00 €** a été inscrite au BP CCAS 2024 pour une association caritative mais celle-ci n'a pas été désignée lors du vote du budget.

L'association qui a été choisie :

France Alzheimer Isère dont le siège social est fixé 34 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38100) bénéficiera de la somme de 850,00 €.

Il reste donc la somme de 150,00 € sur la ligne des subventions non affectées :

Il est décidé d'attribuer une somme de 100,00 € à l'association **ROV VTT** pour l'aide au QF car le montant voté au BP 2024 (100,00€) est insuffisant pour payer la facture qui vient d'être reçue. Il restera donc 50,00 € qui ne seront pas affectés pour le moment.

Par conséquent, ces subventions seront versées à l'association France Alzheimer Isère et ROC VTT avant la fin de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 24 octobre 2024

Pour Copie Conforme,
La Vice-Présidente,
Sandrine GAYET

